

Recu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

ID: 059-255902934-20210317-17\_03\_2021-AU

# SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003 SIREN : 255 902 934 – SIRET 255 902 934 00017 APE : 751A

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 17 MARS 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Mercredi 17 Mars 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 09 Mars 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

#### Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires: 33

Suppléants: 33

#### Etaient présents et ont participé aux votes (22 délégués) :

<u>Communauté de Communes Flandre Lys</u> : Brouteele Philippe, Decoster Jean-Luc, Durut Jocelyne, Mahieu Philippe, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude

<u>Communauté de Communes de Flandre Intérieure</u>: Bever Samuel (arrivé au point 3), Campagne Marie-Madeleine, Crépin Bertrand (arrivé au point 3), Defevere Eddie, Deheele Marc, Devos Joël, D'haudt Fabrice, Duhamel Philippe, Everaere Luc, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Mametz Danielle, Masquelier Philippe, Petitprez Sylvain, Walbrou Dominique

## Membres absents ayant donné pouvoir :

**Communauté de Communes <u>Flandre Lys</u>**: Boonaert Jean-Philippe (pouvoir à Decoster Jean-Luc)

<u>Communauté de Communes Flandre Intérieure</u>: Belleval Valentin (pouvoir à Philippe Duhamel), Boulet Elizabeth (pouvoir à Mametz Danielle), Gautier Antony (pouvoir à Dominique Joly), Lemaire Roger (pouvoir à Joël Devos)

Etaient également présents : Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Levisier Nathalie, Wiplie Sandra

#### LE COMITE SYNDICAL

- 1- Approuve le compte rendu du comité syndical du 17.02.2021
- 2- Adopte le compte de gestion 2020
- 3- Adopte le compte administratif 2020
- 4- Affecte les résultats 2020
- 5- Valide le budget primitif 2021

Madame la Présidente lève la séance.

Pour copie conforme, La Présidente,

Danielle MANNET

# SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003 n° SIREN : 255 902 934 — n° SIRET 255 902 934 00017 Code APE : 751A Envoyé en préfecture le 26/03/2021 Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

ID: 059-255902934-20210317-2021\_12-DE

#### Délibération 2021-12 : Compte de gestion 2020

#### **REUNION DU 17 MARS 2021**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Mercredi 17 Mars 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 09 Mars 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

## Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires: 33

Suppléants: 33

#### Etaient présents et ont participé aux votes (20 délégués) :

<u>Communauté de Communes Flandre Lys</u> : Brouteele Philippe, Decoster Jean-Luc, Durut Jocelyne, Mahieu Philippe, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude

<u>Communauté de Communes de Flandre Intérieure</u>: Campagne Marie-Madeleine, Defevere Eddie, Deheele Marc, Devos Joël, D'haudt Fabrice, Duhamel Philippe, Everaere Luc, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Mametz Danielle, Masquelier Philippe, Petitprez Sylvain, Walbrou Dominique

## Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Lys: Boonaert Jean-Philippe (pouvoir à Decoster Jean-Luc)

<u>Communauté de Communes Flandre Intérieure</u>: Belleval Valentin (pouvoir à Philippe Duhamel), Boulet Elizabeth (pouvoir à Mametz Danielle), Gautier Antony (pouvoir à Dominique Joly), Lemaire Roger (pouvoir à Joël Devos)

Etaient également présents : Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Levisier Nathalie, Wiplie Sandra

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte du SCOT de Flandre intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2011 portant adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte pour le SCOT de Flandre intérieure et sa transformation en Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre et sa transformation en Syndicat Mixte Flandre et Lys Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 septembre 2020 portant modification des articles 3 et 8 des statuts.



Considérant la concordance entre le compte de gestion et le compte ad rafficie le atif,

ID: 059-255902934-20210317-2021\_12-DE

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la présentation en séance du compte de gestion,

## Le comité syndical adopte le compte de gestion de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

#### Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2020	462 874.86 €
Dépenses réalisées en 2020	396 435.97 €
Résultat 2020	66 438.89 €
Résultat N-1 reporté	253 151.57 €
Excédent de fonctionnement	319 590.46 €

## Section d'investissement

Recettes réalisées en 2020	191 173.28 €
Dépenses réalisées en 2020	76 849.17 €
Résultat 2020	114 324.11 €
Résultat antérieur	272 306.15 €
Reste à réaliser exercice 2020	165 200.00 €
Excédent d'investissement	221 430.26 €

Votants: 20

Suffrages exprimés:25

**Pour: 25** Contre:0 **Abstention:0** 

#### Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier principal d'Hazebrouck

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus (suivent les signatures)

> **POUR COPIE CONFORME** LA PRESIDENTE

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

ID: 059-255902934-20210317-2021\_13-BF

# SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET

créé par arrêté préfectoral du 17 iuin 2003 n° SIREN: 255 902 934 - n° SIRET 255 902 934 00017 Code APE: 751A

#### Délibération 2021-13: Compte administratif 2020

#### **REUNION DU 17 MARS 2021**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Mercredi 17 Mars 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berguin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 09 Mars 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

#### Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires: 33 Suppléants: 33

#### Etaient présents et ont participé aux votes (21 délégués) :

Communauté de Communes Flandre Lys : Brouteele Philippe, Decoster Jean-Luc, Durut Jocelyne, Mahieu Philippe, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : Bever Samuel, Campagne Marie-Madeleine, Crépin Bertrand, Defevere Eddie, Deheele Marc, Devos Joël, D'haudt Fabrice, Duhamel Philippe, Everaere Luc, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Masquelier Philippe, Petitprez Sylvain, Walbrou Dominique

#### Membres absents ayant donné pouvoir :

**Communauté de Communes Flandre Lys:** Boonaert Jean-Philippe (pouvoir à Decoster Jean-Luc)

Communauté de Communes Flandre Intérieure : Belleval Valentin (pouvoir à Philippe Duhamel), Boulet Elizabeth (pouvoir à Mametz Danielle), Gautier Antony (pouvoir à Dominique Joly), Lemaire Roger (pouvoir à Joël Devos)

Etaient également présents : Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Levisier Nathalie, Mametz Danielle, Wiplie Sandra

Le Comité syndical,

Sur rapport de Monsieur Le Vice-Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte du SCOT de Flandre intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2011 portant adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte pour le SCOT de Flandre intérieure et sa transformation en Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre et sa transformation en Syndicat Mixte Flandre et Lys Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 septembre 2020 portant modification des articles 3 et 8 des statuts.

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le



Vu la délibération du comité syndical en date du 17 mars 2021, approdice de la comité syndical en date du 17 mars 2021, approdice de la comité syndical en date du 17 mars 2021, approdice de la comité syndical en date du 17 mars 2021, approdice de la comité syndical en date du 17 mars 2021, approdice de la comité syndical en date du 17 mars 2021, approdice de la comité syndical en date du 17 mars 2021, approdice de la comité syndical en date du 17 mars 2021, approdice de la comité syndical en date du 17 mars 2021, approdice de la comité syndical en date du 17 mars 2021, approdice de la comité syndical en date du 17 mars 2021, approduce de la comité de la comité

Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur le compte administratif avant le 30 juin 2021,

Considérant que, pour ce faire, Madame La Présidente quitte la séance et est remplacée par Monsieur Devos, Vice-président du Syndicat mixte.

Considérant que le compte de gestion 2020 est strictement conforme au compte administratif 2020,

#### Le Comité Syndical adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

### Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2020	462 874.86 €
Dépenses réalisées en 2020	396 435.97 €
Résultat 2020	66 438.89 €
Résultat N-1 reporté	253 151.57 €
Excédent de fonctionnement	319 590.46 €

## **Section d'investissement:**

Excédent d'investissement	221 430.26 €
Restes à réaliser exercice 2020	165 200 .00 €
Résultat antérieur	272 306.15 €
Résultat 2020	114 324.11 €
Dépenses réalisées en 2020	76 849.17 €
Recettes réalisées en 2020	191 173.28 €

Votants: 21

Suffrages exprimés:25

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

#### Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier principal d'Hazebrouck

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

ID: 059-255902934-20210317-2021\_13-BF

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus (suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME LA PRESIDENTE

Danielle MAMETZ

# SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003 n° SIREN : 255 902 934 — n° SIRET 255 902 934 00017 Code APE : 751A

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

ID: 059-255902934-20210317-2021\_14-DE

#### Délibération 2021-14: Affectation des résultats 2020

#### **REUNION DU 17 MARS 2021**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Mercredi 17 Mars 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 09 Mars 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

#### Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires: 33

Suppléants: 33

# Etaient présents et ont participé aux votes (22 délégués) :

<u>Communauté de Communes Flandre Lys</u> : Brouteele Philippe, Decoster Jean-Luc, Durut Jocelyne, Mahieu Philippe, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude

<u>Communauté de Communes de Flandre Intérieure</u>: Bever Samuel, Campagne Marie-Madeleine, Crépin Bertrand, Defevere Eddie, Deheele Marc, Devos Joël, D'haudt Fabrice, Duhamel Philippe, Everaere Luc, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Mametz Danielle, Masquelier Philippe, Petitprez Sylvain, Walbrou Dominique

#### Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Lys: Boonaert Jean-Philippe (pouvoir à Decoster Jean-Luc)

<u>Communauté de Communes Flandre Intérieure</u> : Belleval Valentin (pouvoir à Philippe Duhamel), Boulet Elizabeth (pouvoir à Mametz Danielle), Gautier Antony (pouvoir à Dominique Joly), Lemaire Roger (pouvoir à Joël Devos)

Etaient également présents : Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Levisier Nathalie, Wiplie Sandra

Le Comité syndical,

Sur rapport de Madame la Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte du SCOT de Flandre intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2011 portant adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte pour le SCOT de Flandre intérieure et sa transformation en Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre et sa transformation en Syndicat Mixte Flandre et Lys,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 septembre 2020 portant modification des articles 3 et 8 des statuts.

## Section d'investissement

Résultat de l'année	114 324.11 €
Résultat antérieur	272 306.15 €
Résultat cumulé	386 630.26 €

## Section de fonctionnement

66 438.89 €
253 151.57 €
0.00 €
319 590.46 €

# Besoin de financement

Résultat cumulé de la section d'investissement	386 630.26 €
Reste à réaliser en recettes	0.00 €
Reste à réaliser en dépenses	165 200.00 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation	221 430.26 €
Besoin de financement réel (1068)	0.00 €

Le résultat 2020 de la section de fonctionnement est positif. Il est donc reporté en recettes de fonctionnement au chapitre R 002. L'excédent d'investissement 2020 est reporté en recettes d'investissement au chapitre R 001.

LIGNE BUDGETAIRE 001 DEBIT	0.00€
LIGNE BUDGETAIRE 001 CREDIT	386 630.26 €
LIGNE BUDGETAIRE 002 DEBIT	0.00€
LIGNE BUDGETAIRE 002 CREDIT	319 590.46 €
Compte 1068 (crédit)	0.00€

Reçu en préfecture le 26/03/2021

# Vu ce qui précède, il est demandé au comité syndical de bien vo les résultats conformément aux tableaux repris ci-dessus

Votants: 22

Suffrages exprimés:27

**Pour: 27** Contre:0 **Abstention:0** 

## Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier principal d'Hazebrouck

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus (suivent les signatures)

> **POUR COPIE CONFORME** LA PRESIDENTE

# SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003 n° SIREN : 255 902 934 — n° SIRET 255 902 934 00017 Code APE : 751A

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

ID: 059-255902934-20210317-2021\_15-BF

#### Délibération 2021-15 : Budget primitif 2021

#### **REUNION DU 17 MARS 2021**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Mercredi 17 Mars 2021 à 18h30 en Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck, Espace Cœur de Flandre, sur convocation du 09 Mars 2021 de MAMETZ Danielle, Présidente.

## Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires: 33

Suppléants: 33

#### Etaient présents et ont participé aux votes (22 délégués) :

<u>Communauté de Communes Flandre Lys</u> : Brouteele Philippe, Decoster Jean-Luc, Durut Jocelyne, Mahieu Philippe, Pruvost Philippe, Thorez Jean-Claude

<u>Communauté de Communes de Flandre Intérieure</u>: Bever Samuel, Campagne Marie-Madeleine, Crépin Bertrand, Defevere Eddie, Deheele Marc, Devos Joël, D'haudt Fabrice, Duhamel Philippe, Everaere Luc, Gressier Elisabeth, Joly Dominique, Jude Frederic, Mametz Danielle, Masquelier Philippe, Petitprez Sylvain, Walbrou Dominique

#### Membres absents avant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Lys: Boonaert Jean-Philippe (pouvoir à Decoster Jean-Luc)

<u>Communauté de Communes Flandre Intérieure</u> : Belleval Valentin (pouvoir à Philippe Duhamel), Boulet Elizabeth (pouvoir à Mametz Danielle), Gautier Antony (pouvoir à Dominique Joly), Lemaire Roger (pouvoir à Joël Devos)

Etaient également présents : Declerck Hélène, Duponchel Pierre, Levisier Nathalie, Wiplie Sandra

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte du SCOT de Flandre intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2011 portant adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte pour le SCOT de Flandre intérieure et sa transformation en Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre et sa transformation en Syndicat Mixte Flandre et Lys. Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 septembre 2020 portant modification des articles 3 et 8 des statuts.

Vu la proposition de budget primitif 2021

Considérant que l'affectation des résultats a été adoptée préalablement,

ID: 059-255902934-20210317-2021\_15-BF

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

# Le comité syndical valide le budget primitif 2021, conformément au document joint en annexe

Votants: 22

Suffrages exprimés:27

Pour: 26 Contre:0 Abstention:1

## Adopté à la majorité

Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque
- Monsieur le Trésorier principal d'Hazebrouck

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus (suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME LA PRESIDENTE

Danielle MAMETZ